

## Compte-rendu du conseil mercredi 20 octobre à 20 H 30

**Présents** : Gaël MONNERET, Martine RAISON, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Anne-Marie PEGUILLET, Christophe MARION. Roseline PACCARD.

**Absents excusés** : Pascal SIMONET, Jean Claude COMPAGNON.

**Secrétaire** : Jean François REHFUSS.

- Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil du 16 septembre 2021.

### - Délibérations :

Délibération N° 37 : Pour réaliser le lotissement prévu sur les « terrains Mouillard », la commune a besoin d'échanger une parcelle de 646 m<sup>2</sup> cadastrée AD 545 appartenant à Madame et Monsieur Bedel contre deux parcelles cadastrées AD 541 et AD 547 dont les contenances ajoutées donnent une surface de 647 m<sup>2</sup> et qui appartiennent à la commune de Pannessières, La valeur de chaque parcelle est égale et s'élève à 3235 €. Le conseil approuve ce projet et charge le maire de procéder aux démarches administratives auprès du cabinet de notaires Cerri à Poligny.

Délibération N° 39 : Décision budgétaire modificative. Le compte 238 chapitre 23 déficitaire sera crédité de la somme de 1000 € à partir du compte 2111 chapitre 2.

Délibération N° 40 : Pour réaliser le lotissement prévu sur les « terrains Mouillard », la commune a besoin d'acquérir une parcelle de 42 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Lambert et à Monsieur Viturat. Le prix proposé est de 200 €. Le conseil approuve ce projet et charge le maire de procéder aux démarches administratives auprès du cabinet de notaires Cerri à Poligny.

Délibération N° 48 : Le chemin rural des Petits Bois a été déclassé à la suite d'une enquête publique. La commune décide aujourd'hui de le céder au GAEC COMPAGNON pour la somme de 1544 € 00. Jean-Claude Compagnon ne prend pas part au vote. La commune établira un acte administratif pour officialiser cette vente. Cette délibération annule et remplace la délibération N° 45.

Délibération N° 49 : Afin de financer la réalisation du lotissement communal, la commune contractera un prêt relais auprès de la Banque Populaire qui propose la formule suivante :

Montant emprunté : 130 000 €

Durée en années : 2.

Taux nominal : 0,50%

Montant des intérêts : En fonction de la somme débloquée. Si tout le montant était débloqué en une seule fois, le montant des intérêts serait de 2145 €.

Frais de dossier : 120 €.

Délibération N° 50 : Afin d'alimenter le budget annexe destiné à la création du lotissement, il est demandé au Conseil de procéder à une décision modificative. Des fonds sont transférés du budget principal vers le budget annexe pour une somme de 84 960 €. Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération qui modifie le budget primitif.

Délibération N° 50 : Le SIDEC sera l'un des opérateurs présent sur le chantier du lotissement en ce qui concerne les réseaux secs (Alimentation électrique, éclairage public, réseaux de téléphonie). Le Conseil approuve la signature d'une convention avec cet organisme.

#### **- Questions d'actualité :**

- Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un budget annexe afin de financer les travaux du futur lotissement. Ce budget est alimenté à la fois par un transfert de fonds en provenance du budget principal et par un prêt relais consenti par la Banque Populaire et d'une valeur de 130 000 €

- Point sur les travaux en cours.

La réfection de la toiture du clocher de l'église et le ravalement de ses façades sont terminés. Un grand merci aux artisans pour ce beau travail

Maison Mouillard. L'entreprise « Manubonin » doit installer un escalier dans l'appartement de Monsieur Michel Mouillard afin de séparer son domicile de l'immeuble acquis par la commune.

Les travaux concernant l'assainissement et la construction d'une nouvelle station sont prévus pour 2022. Monsieur Philippe Fournot, Président de la régie assainissement, les services d'ECLA et les techniciens du bureau d'études se sont rendus sur le terrain afin de mieux cerner les données du site. La station sera construite légèrement en amont de l'existante et la régie devra acheter quelques ares de terrain.

Lors d'une réunion en mairie, les techniciens du SIDEC, à qui nous avons confié la mise en place des réseaux du futur lotissement, nous informent que la société Orange, responsable de l'installation et de la maintenance des réseaux de téléphonie, ne souhaiterait plus installer de ligne traditionnelle en fil de cuivre, mais uniquement la fibre. D'autre part, le propriétaire du terrain, en l'occurrence la commune dans le cas du futur lotissement, resterait propriétaire, et donc responsable, des installations. Cette disposition n'est pas souhaitable à la fois pour des motifs d'ordre technique et pour les responsabilités qu'elle suppose en cas de mauvais fonctionnement. En lien avec le SIDEC, les élus recherchent une solution pour éviter cette situation.

- La coupe de bois sur les parcelles 24 et 26 a été vendue à la société « Transbois » pour la somme de 4500 €. Il sera possible d'attribuer les houppes aux affouagistes.

- Le maire a rencontré le mandataire de la société « Valocîme » qui se propose de revaloriser les locations que la commune a conclues avec les sociétés d'opérateurs qui émettent depuis les pylônes de la Chaumette. Une convention sera présentée par cette société et discutée en conseil.

- Le GAEC du Prelot a repris à ses frais le chemin rural du Prelot qui conduit à la ferme et que les passages répétés du camion du laitier avaient profondément dégradé. Comme elle l'a fait dans d'autres cas semblables, la commune participera aux frais engagés

**- Questions diverses :**

- La salle du foyer est louée deux fois par semaine à des associations extérieures à la commune : Fanfare de Conliège et joueurs de tarot de Lons-Le-Saunier. Cette dernière pourrait accueillir d'autres joueurs intéressés par cette pratique. Une information sera prochainement communiquée.

- La cérémonie du souvenir et de la mémoire aura lieu devant le monument aux morts jeudi 11 novembre à 11h30. Elle sera suivie d'un vin d'honneur servi dans la salle du foyer.

La séance prend fin à 23h15  
Prochaine séance en fonction de l'actualité.

Le maire : M.Monnet